

# ANNEXE Adoption des tarifs "assainissement" pour l'année 2024

## Périmètre des communes de Muret, Saint-Lys et Bonrepos-sur-Aussonnelle

### Sur la commune de Muret :

Tarifs assainissement collectif :

Part Fixe	Tarif HT 2024
	<b>20,40 € /an</b>
Tranches de consommation en m3	
0 à 25 m3	<b>gratuit</b>
26 à 90 m3	<b>1,1395 €/m3</b>
91 à 150 m3	<b>1,3545 €/m3</b>
151 à 250 m3	<b>1,6399 €/m3</b>
251 à 500 m3	<b>2,0043 €/m3</b>
> 500 m3	<b>2,3242 €/m3</b>

Ces tarifs seront appliqués lors de chaque facturation semestrielle, la prime fixe étant perçue par moitié.

Tarifs assainissement non collectif :

Désignation	Unité	Tarifs 2024
Contrôle de la conception des ouvrages	le contrôle	<b>91,56</b>
Contrôle de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages	le contrôle	<b>91,56</b>
Pénalité pour absence au RV de contrôle de l'entretien	Forfait	<b>58,60</b>
Contrôle de l'entretien et du fonctionnement d'une installation (y compris dans le cadre d'une cession de propriété ou d'une contre-visite éventuelle)	le contrôle	<b>72,50</b>

Il est aussi proposé d'adopter l'arrêt des actualisations annuelles des tarifs de la PFAC à partir du 1/1/2024.

Tarifs prestations complémentaires de service et travaux assainissement :

Numéro de prix	DESIGNATION	Unité	Prix unitaire 2024 HT
P1	Contrôle de conformité de branchements - maison	le contrôle	91,77 €
P2	Contrôle de conformité de branchements - appartement dans un immeuble collectif	le contrôle	91,77 €
P3	Contrôle de conformité de branchements - autres situations - forfait dans la limite de 5 points ou colonnes d'eau contrôlés	le contrôle	195,77 €
P4	Contrôle de conformité de branchements - supplément par tranche de 5 points ou colonnes d'eau contrôlés	l'unité	91,77 €
P5	Forfait en cas d'absence à un contrôle ou en cas de contrôle impossible du fait de l'inaccessibilité des ouvrages	l'unité	58,73 €
P6	Contre-visite suite à contrôle de branchement	le contrôle	58,73 €
P7	Dépotage Matières de vidange à la STEP de Joffrey	m3	11,24 €
P19	Traitement des matières de curage minérales	t	60,41 €
BRT0	Branchement neuf réalisé lors d'une extension de réseau assainissement	Forfait	780,00 €
<b>Branchements neufs</b>			
B1	Prospection, reconnaissance et définition du tracé, obtention DICT et autorisations de voirie, établissement du devis, implantation du tracé et piquetage, recherche de la conduite existante, implantation de chantier, signalisation, établissement de l'ensemble des dossiers et des documents d'exécution, établissement des plans de récolement avec relevé topographique XYZ en classe A du branchement neuf et intégration au SIG. Ce prix ne s'applique que pour les travaux de branchements neufs	Forfait	749,42 €

Numéro de prix	DESIGNATION	Unité	Prix unitaire
B2	Piquage sur collecteur principal au moyen du té ou d'une culotte avec raccordement avec carottage sur regard de visite.	L'unité	479,80 €
B3.1	Fourniture et mise en place d'un regard de branchement DN 315 à passage direct, y compris la réhausse, le tampon de fermeture hydraulique, les coudes au 1/8° maximum nécessaires, et le départ bouchonné vers particulier sur 1 ml, pour une hauteur maximale de 1,3m	L'unité	462,19 €
B3.2	Fourniture et mise en place d'un regard de branchement DN 400 à passage direct, y compris la réhausse, le tampon de fermeture hydraulique, les coudes au 1/8° maximum nécessaires, et le départ bouchonné vers particulier sur 1 ml, pour une hauteur maximale de 1,50m	L'unité	546,74 €
B3.3	Fourniture et pose d'un regard de branchement DN 1000 en éléments préfabriqués en béton armé ou non, avec tampon fonte, y compris pièce de base, pour une hauteur maximale de 1,50 m	L'unité	1 695,98 €
B3.4	Plus Value au prix B3.3 pour hauteur supérieure à 1,50 m	le dm	127,94 €
B3.5	plus value pour percement d'un regard à la carotteuse de DN 125 à DN 200, y compris fourniture de 1ml de conduite bouchonnée	L'unité	229,41 €
B4	Terrassement y compris blindage éventuel, croisement d'obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive : <b>en terrain empierré ou non revêtu</b>	le ml	107,48 €
B5	Terrassement y compris blindage éventuel, croisement d'obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive : <b>sous chaussée ou trottoir revêtu en bicouche</b>	le ml	138,05 €
B6	Terrassement y compris blindage éventuel, croisement d'obstacle, passage de mur, lit de sable, remblai en matériaux adaptés compactés et réfection définitive : <b>sous chaussée ou trottoir revêtu d'enrobé</b>	le ml	158,01 €
B7	Démolition, mise en décharge, réfection en béton désactivé type Muretain sur ép. 10-12 cm y compris treillis soudés et reprise de signalisation si nécessaire	m2	211,88 €
B8	Démolition, mise en décharge, réfection en enrobé couleur miel	T	323,70 €
B9.1	Fourniture et pose de canalisation P.V.C., DN 160 mm, série CR8 :	le ml	26,74 €
B9.2	Fourniture et pose de canalisation P.V.C., DN 200 mm, série CR8	le ml	47,85 €
B9.3	Fourniture et pose de canalisation fonte DN 200 mm	le ml	105,55 €
B10	P.V. pour rocher compact nécessitant l'utilisation du marteau pneumatique ou du B.R.H.	Forfait	323,70 €
B11	P.V. pour pompage à un débit continu supérieur à 25 m3/h	Forfait	138,37 €
B12	P.V. pour raccordement sur une canalisation en amiante-ciment	Forfait	166,55 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le 11/12/2024  
ID : 031-213104995-20241209-CM2024X9X104-DE

Prix unitaire  
Berger  
Levrault

<b>Autres travaux (gros branchements)</b>			
Les prix s'entendent toutes sujétions comprises			
<b>1</b>	<b>Tranchée pour pose de canalisation</b>		
1a	- terrain ordinaire	m3	39,45 €
1b	- sous chaussée	m3	48,32 €
<b>2</b>	<b>Terrassement en terrain ordinaire exécuté à la main</b>	m3	109,78 €
<b>3</b>	<b>Blindage de fouille &gt; à 1,30m</b>		
3a	- Jointif	m2	31,82 €
3b	- Semi-jointif	m2	20,47 €
<b>4</b>	<b>Terrassement en terrain rocheux</b>		
4a	- nécessitent le compresseur	m3	199,92 €
4b	- nécessitent la mine ou le BRH	m3	142,33 €
<b>5</b>	<b>Sujétions particulières dues:</b>		
5a	- au longement de conduites rencontrées en fouille	ml	6,14 €
5b	- au croisement d'obstacle < à 200mm	Unité	74,84 €
5c	- au croisement d'obstacle > à 200mm	Unité	130,42 €
<b>6</b>	<b>Enlèvement des déblais:</b>		

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20231219-2023193CC-DE  
Reçu le 21/12/2023

Numéro de prix	DESIGNATION		
6a	- dans un rayon inférieur à 3 km		
6b	- dans un rayon supérieur à 3 km	m3/km	1,63 €
6c	- frais de mise en décharge contrôlée (à déterminer selon les sites : prix de revient + 15 %)	Tonne	15,36 €
<b>7</b>	<b>Fourniture et mise en oeuvre de matériaux de remplacement:</b>		
7a	- sabline pour lit de pose et enrobage de la canalisation	m3	62,38 €
7b	- grain de riz pour lit de pose et enrobage de la canalisation	m3	57,18 €
7c	- tout venant	m3	50,21 €
7d	- grave ciment	m3	219,11 €
7e	- grave bitume	Tonne	124,75 €
7f	- béton tranchée	m3	124,75 €
7g	- concassé 20/40 pour lit drainant	m3	65,62 €
<b>8</b>	<b>Percement de mur et remise en état jusqu'à 0,50m d'épaisseur</b>	Unité	180,44 €
<b>9</b>	<b>Percement de mur et remise en état au-delà de 0,50m d'épaisseur</b>	dm	30,56 €
<b>10</b>	<b>Épuisement en continu au débit supérieur à 30m3/h pour la pose des canalisations</b>		
10a	- débit entre 30 et 100 m3/h	h	30,20 €
10b	- débit entre 100 et 200 m3/h	h	50,92 €
<b>11</b>	<b>Fourniture et pose de grillage avertisseur détectable</b>	ml	3,07 €
<b>12</b>	<b>Démolition et réfection provisoire de chaussée ou trottoir particulier</b>	m2	
<b>13</b>	<b>Démolition et réfection définitive de chaussée et trottoir y compris découpage de chaussée et signalisation</b>		
13a	- en enrobé à froid	m2	42,22 €
13b	- en enrobé à chaud	m2	76,77 €
13c	- en émulsion bicouche	m2	16,88 €
13d	- en ciment taloché	m2	46,05 €
13e	- matériaux particuliers avec réemploi de pavés	m2	67,56 €
<b>14</b>	<b>Étanchéité à l'émulsion de bitume</b>	ml	4,61 €
<b>15</b>	<b>Démolition de maçonnerie, de béton de chaux, ou de moellons ou de briques</b>	m3	98,52 €
<b>16</b>	<b>Démolition de béton armé</b>	m3	279,64 €
<b>17</b>	<b>Dépose et repose de bordures de trottoir ou caniveau avec réemploi</b>	ml	36,09 €
<b>18</b>	<b>Découpage à la scie mécanique (par côté)</b>	ml	15,21 €
<b>19</b>	<b>Percement de regard ou d'ouvrage béton au moyen d'une carotteuse:</b>		
19a	- d'un diamètre 125 mm ou assimilé	Unité	114,83 €
19b	- d'un diamètre 160 mm	Unité	173,17 €
19c	- d'un diamètre 200 mm	Unité	287,98 €
<b>20</b>	<b>Fourniture et pose de canalisation en PVC classe CR8</b>		
20a	- d'un diamètre 125 mm	ml	38,76 €
20b	- d'un diamètre 160 mm	ml	45,92 €
20c	- d'un diamètre 200 mm	ml	61,13 €
20d	- d'un diamètre 315 mm	ml	163,70 €
20e	- d'un diamètre 400 mm	ml	289,92 €
20f	- d'un diamètre 500 mm	ml	563,64 €
<b>20</b>	<b>Fourniture et pose de canalisation en polypropylène double paroi (lisse intérieur) SN8</b>		
20g	- d'un diamètre 315 mm	ml	76,52 €
20h	- d'un diamètre 400 mm	ml	137,48 €
20i	- d'un diamètre 500 mm	ml	226,96 €
<b>21</b>	<b>Fourniture et pose de canalisation en FONTE ductile assainissement</b>		
21a	- d'un diamètre 125 mm	ml	115,80 €
21b	- d'un diamètre 150 mm	ml	177,10 €
21c	- d'un diamètre 200 mm	ml	177,10 €
21d	- d'un diamètre 300 mm	ml	118,39 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le **11/12/2024**  
ID : 031-213104995-20241209-CM2024X9X104-DE

Prix unitaire  
2024  
Berger  
Levrault

Page 3/7  
Chaîne d'intégrité du document : 59 2A 8B D8 3B 11 F2 06 F5 76 7F E8 9A DF C3 64  
Publié le : 21/12/2023  
Par : Le Président du Muretain Agglo  
Document certifié conforme à l'original  
https://publiact.fr/documentPublic/216015

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20231219-2023193CC-DE  
Reçu le 21/12/2023

Numéro de prix	DESIGNATION		
21e	- d'un diamètre 350 mm		
21f	- d'un diamètre 400 mm	ml	153,97 €
<b>21</b>	<b>Fourniture et pose de canalisation en Béton Armé série 135a</b>		
21g	- d'un diamètre 300 mm	ml	123,58 €
21h	- d'un diamètre 400 mm	ml	128,47 €
21i	- d'un diamètre 600 mm	ml	210,45 €
21j	- d'un diamètre 800 mm	ml	312,00 €
21k	- d'un diamètre 1000 mm	ml	486,97 €
<b>22</b>	<b>Fourniture et pose en tranchée de coudes au 1/4, 1/8, 1/16 à bout lisse</b>		
	pour PVC		
22a	- d'un diamètre 125 mm	Unité	47,43 €
22b	- d'un diamètre 160 mm	Unité	63,91 €
22c	- d'un diamètre 200 mm	Unité	97,92 €
	pour fonte		
22d	- d'un diamètre 125 mm	Unité	220,59 €
22e	- d'un diamètre 150 mm	Unité	284,48 €
22f	- d'un diamètre 200 mm	Unité	346,32 €
<b>23</b>	<b>Fourniture et pose d'un manchon droit</b>		
	pour PVC		
23a	- d'un diamètre 125 mm	Unité	41,26 €
23b	- d'un diamètre 160 mm	Unité	51,53 €
23c	- d'un diamètre 200 mm	Unité	70,09 €
23d	- d'un diamètre 315 mm	Unité	157,71 €
	pour fonte		
23e	- d'un diamètre 125 mm	Unité	220,59 €
23f	- d'un diamètre 150 mm	Unité	283,47 €
23g	- d'un diamètre 200 mm	Unité	346,32 €
23h	- d'un diamètre 300 mm	Unité	565,88 €
<b>24</b>	<b>Fourniture et pose de selle de raccordement y compris carottage</b>		
	pour PVC		
24a	- d'un diamètre 160 mm	Unité	283,47 €
24b	- d'un diamètre 200 mm	Unité	328,44 €
24c	- d'un diamètre 315 mm	Unité	292,83 €
	pour fonte		
24d	- d'un diamètre 200 mm	Unité	628,74 €
24e	- d'un diamètre 300 mm	Unité	786,44 €
<b>25</b>	<b>Fourniture et pose de culotte de raccordement</b>		
	pour PVC		
25a	- d'un diamètre 160 mm	Unité	283,47 €
25b	- d'un diamètre 200 mm	Unité	314,36 €
25c	- d'un diamètre 315 mm	Unité	377,25 €
	pour fonte		
25d	- d'un diamètre 200 mm	Unité	628,74 €
25e	- d'un diamètre 300 mm	Unité	786,44 €
<b>26</b>	<b>Construction de regard circulaire préfabriqué profondeur 1.50 m (avec tampon fonte articulé double charnière classe D400 )</b>		
26a	diamètre de 800 mm	Unité	1 552,93 €
26b	diamètre de 1000 mm	Unité	1 695,97 €
<b>27</b>	<b>Plus-value au prix 26 pour profondeur &gt;à 1.50 m</b>	dm	127,93 €
28a	Fourniture et pose tampon fonte diamètre 600 mm classe D400 (hors cadre)	l'unité	460,47 €
28b	Fourniture et pose de tampon composite 600 mm classe D400 (hors cadre)	l'unité	479,66 €
29a	Réagréage béton d'un regard	l'unité	636,24 €
29b	Réfection de l'étanchéité à la résine d'un regard	l'unité	178,64 €
30a	Dégagement d'un tampon sous enrobé		

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le 11/12/2024  
ID : 031-213104995-20241209-CM2024X9X104-DE

Prix unitaire  
Berger Levrault

Page 4/7  
Chaîne d'intégrité du document : 59 2A 8B D8 3B 11 F2 06 F5 76 7F E8 9A DF C3 64  
Publié le : 21/12/2023  
Par : Le Président du Muretain Agglo  
Document certifié conforme à l'original  
https://publiact.fr/documentPublic/216015

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20231219-2023193CC-DE  
Reçu le 21/12/2023

Numéro de prix	DESIGNATION	Unité	Prix unitaire
30b	Mise à la cote de regard pour une différence de niveau < à 0 par rapport à la chaussée	l'unité	492,07 €
30c	Mise à la cote de regard pour une différence de niveau de 0.10 à 0.30 m par rapport à la chaussée	l'unité	656,09 €
30d	Rescellement de tampon	l'unité	455,75 €
31a	Dépose de regard eaux usées existant y compris obturation du branchement	l'unité	1 468,25 €
31b	Obturation d'un branchement existant (sans dépose)	l'unité	611,77 €
<b>32</b>	Fourniture et pose d'une dalle préfabriquée avec ouverture décalée de diamètre d'ouverture de 600 à 900 en fonction de la hauteur de la dalle et le dessus du tampon obturateur	Unité	1 035,76 €
<b>33</b>	<b>Fourniture et pose de tabouret passage intégral en PVC</b>		
33a	- diamètre 315 jusqu'à 1.30 m	Unité	314,87 €
33b	- diamètre 400 de 1.30 m à 2.00 m	Unité	459,26 €
<b>34</b>	<b>Fourniture et pose de tabouret en fonte diamètre 300 mm</b>	Unité	546,74 €
<b>35</b>	<b>Plus-value au prix 34 rehausse fonte</b>	dm	29,18 €
<b>36</b>	<b>Fourniture et pose de tampon fonte hydraulique</b>		
36a	- de 400 x 400 classe 125	Unité	102,18 €
36b	- de 500 x 500 classe 125	Unité	129,09 €
36c	- de 400 x 400 classe 250	Unité	124,77 €
36d	- de 500 x 500 classe 250	Unité	197,91 €
<b>37</b>	<b>Fourniture et pose d'un avaloir - type TGAF réglable de dimension 1000x640, en lieu et place d'un existant</b>	Unité	1 261,54 €
<b>38</b>	<b>Forage horizontal avec fourreau</b>		
38a	- pour canalisation jusqu'au 200 mm	ml	820,09 €
38b	- pour canalisation de diam. 250 mm	ml	1 027,15 €
38c	- pour canalisation de diam. 300 mm	ml	1 231,50 €
<b>39</b>	<b>Obturation d'un réseau assainissement de diamètre 150 à 500 mm en service</b>	Unité	164,04 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
 Reçu en préfecture le 11/12/2024  
 Publié le 11/12/2024  
 ID : 031-213104995-20241209-CM2024X9X104-DE

Page 5/7  
 Chaîne d'intégrité du document : 59 2A 8B D8 3B 11 F2 06 F5 76 7F E8 9A DF C3 64  
 Publié le : 21/12/2023  
 Par : Le Président du Muretain Agglo  
 Document certifié conforme à l'original  
 https://publiact.fr/documentPublic/216015

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les constructions nouvelles :

Un tarif est fixé, au mètre carré de surface de plancher, selon le barème décliné ci-dessous.

Surface de plancher créée ou réaménagée (S)	Tarifs / m <sup>2</sup>
$S \leq 12 \text{ m}^2$	0 €
$12 \text{ m}^2 < S \leq 20 \text{ m}^2$	3,47 €
$20 \text{ m}^2 < S \leq 50 \text{ m}^2$	31,21 €
$50 \text{ m}^2 < S \leq 120 \text{ m}^2$	34,68 €
$S > 120 \text{ m}^2$	40,46 €

La PFAC se calcule de la manière suivante :

PFAC = surface de plancher créée x tarif (fonction du barème défini ci-dessus)

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau public de collecte :

La PFAC est instituée sur le territoire de la commune de Muret pour les propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place du réseau public de collecte des eaux usées selon les termes de l'article L. 1331-1 du Code de la Santé Publique.

La PFAC pour les propriétaires de constructions existantes est due par les propriétaires d'immeubles d'habitation existants antérieurement à la mise en place du réseau public de collecte

La PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble au réseau de collecte.

La PFAC est fixée forfaitairement à 1 200 € pour les immeubles d'habitations construits antérieurement à la réalisation du réseau d'assainissement

La PFAC est cumulable avec la Participation Forfaitaires pour le Branchement des constructions existantes au réseau public de collecte. Le remboursement de la partie publique du branchement lorsque celle-ci a été réalisée par le service à l'occasion des travaux de création du réseau.

Accusé de réception en préfecture  
 031-20068841-20231219-20231930-CC-DE  
 Reçu le 21/12/2023

Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un domestiques »)

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le **11/12/2024**  
ID : 031-213104995-20241209-CM2024X9X104-DE

La PFAC « assimilés domestiques » est instituée sur le territoire de la commune de Moret, par la délibération n°2012/155 du 10 octobre 2012, annulée et remplacée par la délibération n°2013/184 du 28 novembre 2013.

La PFAC « assimilés domestiques » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L1331-7-1 du code de la santé publique, sauf si ces mêmes propriétaires sont redevables de la PRE au titre d'un permis de construire ou d'aménager correspondant à une demande déposée avant le 1er juillet 2012.

La PFAC « assimilés domestiques » est exigible à compter du raccordement de l'immeuble ou de l'établissement. Elle est également exigible à la date du contrôle effectué par le service d'assainissement collectif, lorsqu'un tel contrôle a révélé l'existence d'un raccordement d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique sans que le propriétaire de l'immeuble ou de l'établissement produisant ces eaux usées ait présenté antérieurement une demande de raccordement.

l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme, et d'autre part, en fonction de la destination de la construction concernée.

Un tarif est fixé, au mètre carré de surface de plancher, selon le barème décliné ci-dessous.

Surface de plancher créée ou réaménagée (S)	Tarifs / m <sup>2</sup>
$S \leq 12 \text{ m}^2$	0 €
$12 \text{ m}^2 < S \leq 20 \text{ m}^2$	3,47 €
$20 \text{ m}^2 < S \leq 50 \text{ m}^2$	31,21 €
$50 \text{ m}^2 < S \leq 120 \text{ m}^2$	34,68 €
$S > 120 \text{ m}^2$	40,46 €

Un coefficient pondérateur est fixé en fonction de la destination de la construction concernée, selon le barème décliné ci-dessous.

<b>Coefficient pondérateur</b>	1,00	logements, hôtels, restaurants, café, établissement de soin et de repos
	0,75	locaux à usage de bureaux
	0,75	commerces autres que ceux susvisés et leurs dépendances
	0,50	activités artisanales, ateliers, station service, garages commerciaux, équipements et établissements culturels, établissements culturels, salles de spectacles, salles de loisirs, équipements sportifs, édifices culturels
	0,25	activités industrielles, salles d'enseignement
	0,1525	dépôts de stockage, entrepôts logistique

La PFAC « assimilée domestique » se calcule de la manière suivante :

PFAC « assimilée domestique » = surface de plancher x tarif (fonction du barème défini ci-dessus) x coefficient pondérateur (fonction du barème défini ci-dessus)

**Sur la commune de Saint Lys :**

Pour 2024

- Montant de la redevance fixe d'assainissement : 60€HT par unité d'habitation, par unité d'exercice d'une profession sous réserve qu'il existe un point d'eau au titre du local, par logement dans un groupe d'habitation
- Prix de la redevance du m<sup>3</sup> d'eau consommée : 1,400€ HT conformément à l'état des consommations d'eau établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch

Accusé de réception en préfecture  
031-200068641-20231219-2023193CC-DE  
Reçu le 21/12/2023

- Montant de la redevance fixe de certains établissements s'élève

	2024
Collège	1 509 €
Foyer Maréchal Leclerc	1 692 €
CPAR / Adoma	1 692 €
SA SOGEMAR - Les Rossignols	1 692 €
Les Amis de l'Enfance Centre Rosine Bet	1 692 €
APEIHSAT Foyer Espoir Mas Concorde	1 692 €
Magasin Leclerc	1 971 €
Magasin Intermarché	2 816 €
Magasin Bricomarché	1 066 €
Magasin LIDL	704 €

+ PFAC calculée selon les modalités suivantes :

Nombre de pièces principales		Construction postérieure à la mise en service du réseau	Construction existante à la mise en service du réseau
1		1 900 €	1 000 €
2		2 200 €	1 000 €
3		2 600 €	1 000 €
4		3 100 €	1 000 €
5		3 700 €	1 000 €
6 à 10	Par pièce principale à partir de la 6e pièce	550 €	1 000 €
11e et plus	Par pièce principale à partir de la 11e pièce	450 €	1 000 €
extension d'habitation générant des eaux usées supplémentaires	Par pièce principale supplémentaire à compter de la seconde pièce principale créée	500 €	

**Sur la commune de Bonrepos sur Aussonnelle :**

Désignation	Tarifs 2024
m <sup>3</sup> d'eau consommée	1.30
Redevance assainissement	70
Frais de branchement au réseau public pour maison neuve	5 000
Frais de branchement au réseau public pour maison existante	2 000